

Canadiens de voir que Sa Majesté se rétablit rapidement,—amélioration qui a permis de reprendre le projet de cette visite,—et de montrer à Son Altesse royale et au prince consort combien la Couronne est chère à tous les Canadiens.

Qu'il me soit permis de proposer, appuyé par le chef de l'opposition (M. Drew), que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera aujourd'hui, reste ajournée jusqu'à vendredi, à trois heures de l'après-midi.

Si cette proposition est acceptable, nous pourrions entendre vendredi les deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Le débat sur l'Adresse pourrait ensuite être reporté à lundi après-midi, ce qui conviendrait, j'en suis sûr, au chef de l'opposition et aux membres de la Chambre. Suivant la coutume traditionnelle, après que les deux motionnaires ont prononcé leurs discours, le débat est ajourné à la séance suivante alors que le chef de l'opposition prend le premier la parole. Nous nous proposons de nous en tenir à cette pratique. Si la Chambre y consent à l'unanimité, je propose, appuyé par le chef de l'opposition:

Que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera aujourd'hui, reste ajournée jusqu'au vendredi 12 octobre, à trois heures de l'après-midi.

(La motion est adoptée.)

COMITÉS PERMANENTS

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose:

Qu'un comité spécial composé de MM. Fournier (Hull), Claxton, Casselman, Knowles et Weir, soit chargé de dresser et de remettre, avec toute la diligence voulue, les listes des députés appelés à faire partie des comités permanents de la Chambre, sous le régime de l'article 63 du Règlement.

(La motion est adoptée.)

COMMISSION DE RÉGIE INTERNE

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) dépose le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes une copie authentique d'une délibération approuvée du conseil nommant l'hon. Alphonse Fournier, ministre des Travaux publics, l'hon. Douglas Abbott, ministre des Finances, l'hon. J. J. McCann, ministre du Revenu national, et l'hon. F. G. Bradley, secrétaire d'État, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes à

titre de commissaires aux fins et en vertu des dispositions du chapitre 145 des Statuts révisés du Canada, 1927, intitulé: Loi concernant la Chambre des communes.

CHAMBRE DES COMMUNES

RECONSTITUTION DU COMITÉ SPÉCIAL SUR LA PROCÉDURE

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Lorsque nous avons constitué un comité spécial chargé d'étudier, de concert avec vous, monsieur l'Orateur, la procédure de la Chambre, il a été entendu que ce comité serait nommé à nouveau à l'ouverture de la session suivante. Je demande donc l'assentiment unanime de la Chambre pour donner suite à ce vœu dès maintenant. On n'a pas oublié que le comité se composait de MM. Bradette, Brooks, Fleming, Fournier (Hull), Graydon, Harris (Grey-Bruce), Knowles, McNaught, Pouliot, Quelch et Weir. Aux termes de son mandat, le comité était chargé:

D'étudier, de concert avec M. l'Orateur, la procédure de la Chambre, en vue de proposer toutes les modifications qu'il pourrait juger désirables pour assurer l'expédition plus rapide des affaires publiques...

...Il était autorisé à convoquer des personnes, à ordonner la production de documents et à faire rapport de temps à autre de ses conclusions et de ses recommandations. La motion actuelle est identique à celle qui a été adoptée à l'unanimité à la fin de la dernière session du Parlement. Je propose que le comité en question soit reconstitué.

(La motion est adoptée.)

NOMINATION DU PRÉSIDENT SUPPLÉANT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): J'ai encore une autre de ces motions traditionnelles à présenter. Je propose, appuyé par le ministre de la Production de défense (M. Howe):

Que M. Louis-René Beaudoin, député de la circonscription électorale de Vaudreuil-Soulanges, soit nommé président suppléant des comités pléniers de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

Sur motion du très honorable M. St-Laurent, la Chambre s'ajourne à 4 heures et 5 minutes de l'après-midi jusqu'au vendredi 12 octobre, à trois heures de l'après-midi.